

Etude retraite



Etude réalisée sur une base d'évaluation au 29 avril 2021,

**à l'attention de :
Madame Anne LEBRUN**

Votre conseiller :

Essor Retraite
55 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Téléphone : 01 44 63 52 99
Email : info@essorconseil.fr

Sommaire

SYNTHESE.....	3
Synthèse des prestations retraite	4
RETRAITE - MADAME LEBRUN	5
Reconstitution de carrière	6
Détail des prestations retraite	8
Pension de base	9
Revenu annuel moyen.....	11
Nombre de trimestres d'assurance	12
Comparatif retraite	13

Synthèse

Synthèse des prestations retraite

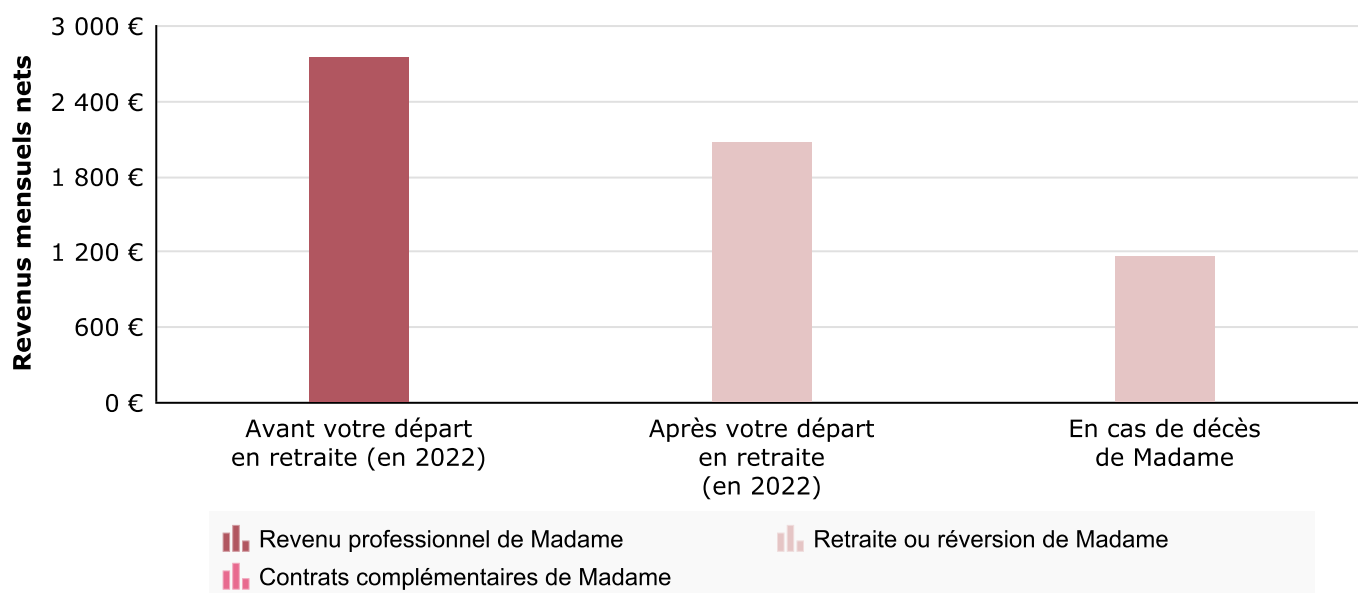
Cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite de Madame LEBRUN à **62 ans et 5 mois (le 1er octobre 2022)**.

	Madame
Dernier revenu professionnel (1)	2 753 €
Retraites nettes mensuelles	2 070 €
Pensions - Régime(s) de base	1 416 €
Pensions - Régime(s) complémentaire(s)	654 €
Retraites nettes mensuelles temporaires	2 005 €
Taux de remplacement des revenus	75 %
Pension de réversion nette de charges sociales (2)	1 158 €
Taux de réversion	56 %

(1) Le taux de charges applicable sur votre revenu professionnel brut correspond aux charges couramment constatées pour votre profession.

(2) Pour un décès survenant après le départ en retraite.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution de vos revenus mensuels suite à votre départ en retraite.



Madame LEBRUN					
Départ à l'âge de ... et 5 mois			62 ans	63 ans	64 ans
Retraites nettes mensuelles (1)			2 070 €	2 170 €	2 270 €
Taux de remplacement (2)			75 %	79 %	82 %

(1) Retraites nettes mensuelles servies par les régimes obligatoires et issues des contrats collectifs et personnels.

(2) Ce taux de remplacement n'intègre pas les pensions et rentes des contrats collectifs et personnels dont les montants ne sont pas connus pour un départ en retraite différent de celui fixé.

Retraite - Madame LEBRUN

Reconstitution de carrière

Madame LEBRUN

Données personnelles

Madame LEBRUN, vous êtes née le 12 avril 1960

Vous êtes mariée, vous avez un enfant qui ne sera plus à votre charge à votre départ en retraite.

Carrière

Vous avez exercé ou vous exercez les activités professionnelles suivantes :

12/09/1983 - 30/04/1992	Salarié non cadre	Salarié non cadre
01/05/1992 - 30/04/1993	Inactif (chômage)	Inactif (chômage)
01/05/1993 - 30/09/2022	Salarié cadre	Salarié cadre

Vous pourrez bénéficier d'une retraite de base à taux plein le 1er octobre 2022.

Détail des périodes d'activités

Salarié non cadre du 12/09/1983 au 30/04/1992

Vous avez exercé la profession de salarié non cadre du 12/09/1983 au 30/04/1992.

Votre revenu brut annualisé en 1983 s'élevait à 97 456 F. En 1992, il s'élevait à 136 268 F.

ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche A :	4,00 %, en 1983
	4,00 %, en 1992
Taux de cotisation(*) Tranche B :	4,00 %, en 1983
	4,00 %, en 1992

(*) Il s'agit de taux contractuels.

Inactif (chômage) du 01/05/1992 au 30/04/1993

Vous étiez chômeur du 01/05/1992 au 30/04/1993.

Salarié cadre du 01/05/1993 au 30/09/2022

Vous exercez la profession de salarié cadre depuis le 01/05/1993.

Votre revenu brut annualisé en 1993 s'élève à 195 249 F. En 2021, il s'élève à 42 675 €.

Vous envisagez de cesser cette activité le 30/09/2022 à votre départ en retraite (au taux plein).

ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche A :	4,00 %, en 1993
	6,20 %, en 2018

AGIRC

Taux de cotisation(*) Tranche B :	8,00 %, en 1993
	16,44 %, en 2018
Taux de cotisation(*) Tranche C :	8,00 %, en 1993
	16,44 %, en 2018

AGIRC-ARRCO

Taux de cotisation(*) Tranche 1 :	4,00 %, en 2019
Taux de cotisation(*) Tranche 2 :	8,00 %, en 2019

(*) Il s'agit de taux contractuels.

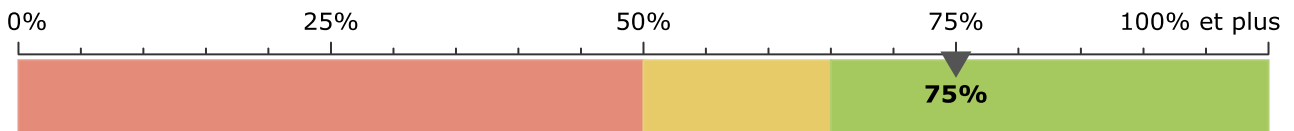
Détail des prestations retraite

Madame LEBRUN

L'estimation de votre retraite vous permet d'anticiper une éventuelle baisse de votre train de vie après votre cessation d'activité et de prendre dès à présent les dispositions adaptées.

Vos prestations sont estimées selon la réglementation actuelle et un départ en retraite le 01/10/2022 (soit 62 ans et 5 mois).

Selon les informations communiquées, votre retraite nette mensuelle s'élèverait à 2 070 €, votre dernier revenu net mensuel à 2 753 € soit un taux de remplacement de :



Prestations versées par les régimes obligatoires

REGIME / CAISSE	Nb. de points	Valeur du point	Retraite théorique mensuelle	Coefficient	Major. / enfants	Retraite versée mensuelle	Taux de réversion
Régime de base unifié			1 558 €	1,000	0,00 %	1 558 €	54 %
Total régimes de base			1 558 €			1 558 €	
AGIRC-ARRCO	6 875	1,2714	728 €	1,000	0,00 %	728 €	60 %
Total régimes complémentaires			728 €			728 €	
Total régimes obligatoires brut						2 286 €	

Pension des régimes obligatoires nette mensuelle	2 070 €
Pension temporaire du 01/10/2022 au 30/09/2025 (1)	2 005 €
Réversion maximale brute (2)	1 278 €
Réversion maximale nette	1 158 €

(1) Dans le régime de base, vous liquidez votre retraite à taux plein. Cependant un abattement temporaire de 10,00 % s'applique sur tout ou partie de votre retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

(2) La réversion maximale correspond au montant que percevrait votre conjoint à votre décès, s'il intervient durant votre retraite, sans tenir compte des conditions de ressources personnelles du conjoint, ni du partage entre les ex-conjoints.

Retraites nettes mensuelles

A notre connaissance, vous ne disposez pas de rentes issues de contrats collectifs ou personnels.

Pension de base

Madame LEBRUN

La pension de base du **régime de base unifié** s'établit à partir de la formule suivante :

Revenu annuel moyen x Taux de la pension x (Nombre de trimestres régime de base unifié / Durée de référence)

Revenu annuel moyen (RAM)

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne des revenus que vous avez perçus au cours des 25 "meilleures années" de votre carrière (autrement dit, vos 25 revenus les plus élevés).

Néanmoins, seule la part de vos revenus inférieure au plafond de la Sécurité sociale est retenue.

Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont ensuite revalorisés au moyen de coefficients fixés par la Sécurité sociale.

Votre **RAM** s'élève à **37 387,81 €**.

Nombre de trimestres régime de base unifié

Le nombre de trimestres régime de base unifié correspond au nombre de trimestres accomplis et validés, augmentés d'éventuelles majorations.

Nombre de trimestres régime de base unifié acquis par cotisation (1)	159
Nombre de trimestres assimilés (2)	6
Nombre de trimestres acquis par majoration (3)	8
Nombre total de trimestres régime de base unifié	167

(1) Le nombre de trimestres acquis par cotisation est fonction du niveau de revenu.

(2) Le nombre de trimestres assimilés correspond aux trimestres validés gratuitement durant les périodes de chômage, service militaire ou congés maladie.

(3) Il s'agit des majorations de trimestres pour les parents (8 trimestres par enfant et 8 trimestres supplémentaires pour l'éducation d'un enfant handicapé), et pour les assurés liquidant leur retraite après l'âge d'ouverture des droits majoré de 5 ans, sans avoir acquis le nombre de trimestres nécessaires (2,5 % par trimestre d'ajournement après cet âge).

Durée de référence

Madame LEBRUN, vous êtes née en 1960. Votre durée de référence s'élève donc à **167 trimestres** et vous envisagez de partir en retraite en 2022.

Taux de la pension

Le taux de la pension dépend du nombre de trimestres acquis au titre du régime de base unifié (et le cas échéant, au titre de l'ensemble des régimes de base) et de l'âge de départ en retraite.

Nombre de trimestres

Nombre de trimestres régime de base unifié	167
Nombre de trimestres acquis dans d'autres régimes de base	0
Nombre de trimestres tous régimes confondus	167
Nombre de trimestres exigés	167

Taux de la pension

Cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite à **62 ans et 5 mois** ; votre pension sera donc liquidée au taux plein, à **50 %**.

Montant de la pension

Compte tenu des informations détaillées ci-dessus, votre **pension annuelle théorique** s'élève donc à **18 693,91 €**, soit :

$37\,387,81 \text{ €} \times 50,00 \% \times (167 / 167)$

Votre pension de base brute s'élèvera donc à **18 693,91 € par an, soit 1 557,83 € par mois**.

Pension de réversion

En cas de décès pendant la retraite, une pension de réversion pourrait être versée à votre conjoint. Elle serait égale à 54,00 % de la pension principale, soit 841,23 € par mois, si ses ressources personnelles ne dépassent pas un plafond mensuel de 1 759,33 €.

Revenu annuel moyen

Madame LEBRUN

Le revenu annuel moyen (RAM) correspond à la moyenne de vos 25 meilleurs revenus, inférieurs ou égaux au plafond de la Sécurité sociale (colonne 4). Pour tenir compte de l'inflation, les revenus sont revalorisés (colonne 6) au moyen de coefficients (colonne 5) fixés par la Sécurité sociale.

Année	Revenus mensuels moyens (€)	Revenus (1) annuels (€)	Plafonds annuels de la Sécurité sociale (2)	Coefficients de revalorisation	Revenus (3) plafonnés revalorisés (€)	Les 25 meilleurs revenus (€)
1983	1 238,09 €	4 498,40 €	13 976,53 €	1,884	7 972,67 €	
1984	1 329,76 €	15 957,06 €	15 183,92 €	1,786	27 118,48 €	
1985	1 407,06 €	16 884,67 €	16 272,41 €	1,712	27 858,36 €	
1986	1 444,51 €	17 334,12 €	17 104,78 €	1,673	28 616,29 €	
1987	1 489,95 €	17 879,34 €	17 809,09 €	1,612	28 708,25 €	
1988	1 530,07 €	18 360,79 €	18 348,76 €	1,575	28 899,29 €	
1989	1 585,29 €	19 023,50 €	19 098,81 €	1,519	28 896,69 €	
1990	1 638,80 €	19 665,66 €	19 976,92 €	1,478	29 065,84 €	
1991	1 692,21 €	20 306,47 €	21 001,38 €	1,455	29 545,91 €	
1992	1 731,16 €	6 924,65 €	21 970,95 €	1,408	9 749,90 €	
1993	2 480,47 €	19 843,76 €	22 839,91 €	1,408	21 439,06 €	
1994	2 521,45 €	30 257,37 €	23 342,99 €	1,383	32 283,35 €	
1995	2 569,17 €	30 830,08 €	23 772,90 €	1,367	32 497,55 €	
1996	2 620,28 €	31 443,41 €	24 577,83 €	1,334	32 786,82 €	
1997	2 651,15 €	31 813,78 €	25 099,21 €	1,320	33 130,95 €	33 130,95 €
1998	2 668,05 €	32 016,66 €	25 776,08 €	1,305	33 637,78 €	33 637,78 €
1999	2 681,74 €	32 180,83 €	26 471,25 €	1,290	34 147,91 €	34 147,91 €
2000	2 726,14 €	32 713,68 €	26 892,01 €	1,283	34 502,44 €	34 502,44 €
2001	2 770,53 €	33 246,34 €	27 349,35 €	1,258	34 405,48 €	34 405,48 €
2002	2 825,11 €	33 901,33 €	28 224,00 €	1,231	34 743,74 €	34 743,74 €
2003	2 883,06 €	34 596,68 €	29 184,00 €	1,210	35 312,64 €	35 312,64 €
2004	2 944,40 €	35 332,84 €	29 712,00 €	1,191	35 386,99 €	35 386,99 €
2005	2 999,03 €	35 988,36 €	30 192,00 €	1,171	35 354,83 €	35 354,83 €
2006	3 047,87 €	36 574,39 €	31 068,00 €	1,150	35 728,19 €	35 728,19 €
2007	3 093,20 €	37 118,38 €	32 184,00 €	1,131	36 400,10 €	36 400,10 €
2008	3 180,33 €	38 164,01 €	33 276,00 €	1,119	37 235,84 €	37 235,84 €
2009	3 182,90 €	38 194,76 €	34 308,00 €	1,109	38 047,57 €	38 047,57 €
2010	3 231,49 €	38 777,83 €	34 620,00 €	1,099	38 047,37 €	38 047,37 €
2011	3 299,55 €	39 594,54 €	35 352,00 €	1,089	38 498,32 €	38 498,32 €
2012	3 364,16 €	40 369,88 €	36 372,00 €	1,068	38 845,29 €	38 845,29 €
2013	3 393,37 €	40 720,42 €	37 032,00 €	1,047	38 772,50 €	38 772,50 €
2014	3 410,62 €	40 927,40 €	37 548,00 €	1,034	38 824,63 €	38 824,63 €
2015	3 411,93 €	40 943,11 €	38 040,00 €	1,034	39 333,36 €	39 333,36 €
2016	3 418,16 €	41 017,88 €	38 616,00 €	1,033	39 890,32 €	39 890,32 €
2017	3 453,68 €	41 444,11 €	39 228,00 €	1,033	40 522,52 €	40 522,52 €
2018	3 556,25 €	42 675,00 €	39 732,00 €	1,025	40 725,30 €	40 725,30 €
2019	3 556,25 €	42 675,00 €	40 524,00 €	1,010	40 929,24 €	40 929,24 €
2020	3 556,25 €	42 675,00 €	41 136,00 €	1,000	41 136,00 €	41 136,00 €
2021	3 556,25 €	42 675,00 €	41 136,00 €	1,000	41 136,00 €	41 136,00 €
2022	3 556,25 €	32 006,25 €	41 136,00 €	1,000	30 852,00 €	
Moyenne des 25 revenus annuels plafonnés revalorisés RAM :						37 387,81 €

(1) Revenus bruts proratisés en fonction de la durée d'activité pendant l'année.

(2) Nous avons supposé un plafond constant pour les années futures.

(3) Revenus annuels actualisés par le coefficient de revalorisation et limités au plafond de la Sécurité Sociale.

Nombre de trimestres d'assurance

Madame LEBRUN

Année	Revenus annuels	Montants de référence (1)	Trimestres	Trimestres assimilés (2)
1983	4 498,40 €	618,64 €	4	
1984	15 957,06 €	694,56 €	4	
1985	16 884,67 €	742,73 €	4	
1986	17 334,12 €	793,95 €	4	
1987	17 879,34 €	820,79 €	4	
1988	18 360,79 €	848,84 €	4	
1989	19 023,50 €	876,89 €	4	
1990	19 665,66 €	911,95 €	4	
1991	20 306,47 €	973,84 €	4	
1992	6 924,65 €	995,80 €	4	4
1993	19 843,76 €	1 038,48 €	4	2
1994	30 257,37 €	1 061,96 €	4	
1995	30 830,08 €	1 084,22 €	4	
1996	31 443,41 €	1 127,51 €	4	
1997	31 813,78 €	1 155,87 €	4	
1998	32 016,66 €	1 202,21 €	4	
1999	32 180,83 €	1 226,30 €	4	
2000	32 713,68 €	1 241,54 €	4	
2001	33 246,34 €	1 281,18 €	4	
2002	33 901,33 €	1 334,00 €	4	
2003	34 596,68 €	1 366,00 €	4	
2004	35 332,84 €	1 438,00 €	4	
2005	35 988,36 €	1 522,00 €	4	
2006	36 574,39 €	1 606,00 €	4	
2007	37 118,38 €	1 654,00 €	4	
2008	38 164,01 €	1 688,00 €	4	
2009	38 194,76 €	1 742,00 €	4	
2010	38 777,83 €	1 772,00 €	4	
2011	39 594,54 €	1 800,00 €	4	
2012	40 369,88 €	1 844,00 €	4	
2013	40 720,42 €	1 886,00 €	4	
2014	40 927,40 €	1 429,50 €	4	
2015	40 943,11 €	1 441,50 €	4	
2016	41 017,88 €	1 450,50 €	4	
2017	41 444,11 €	1 464,00 €	4	
2018	42 675,00 €	1 482,00 €	4	
2019	42 675,00 €	1 504,50 €	4	
2020	42 675,00 €	1 522,50 €	4	
2021	42 675,00 €	1 537,50 €	4	
2022	32 006,25 €	1 537,50 €	3	
Total			159	6

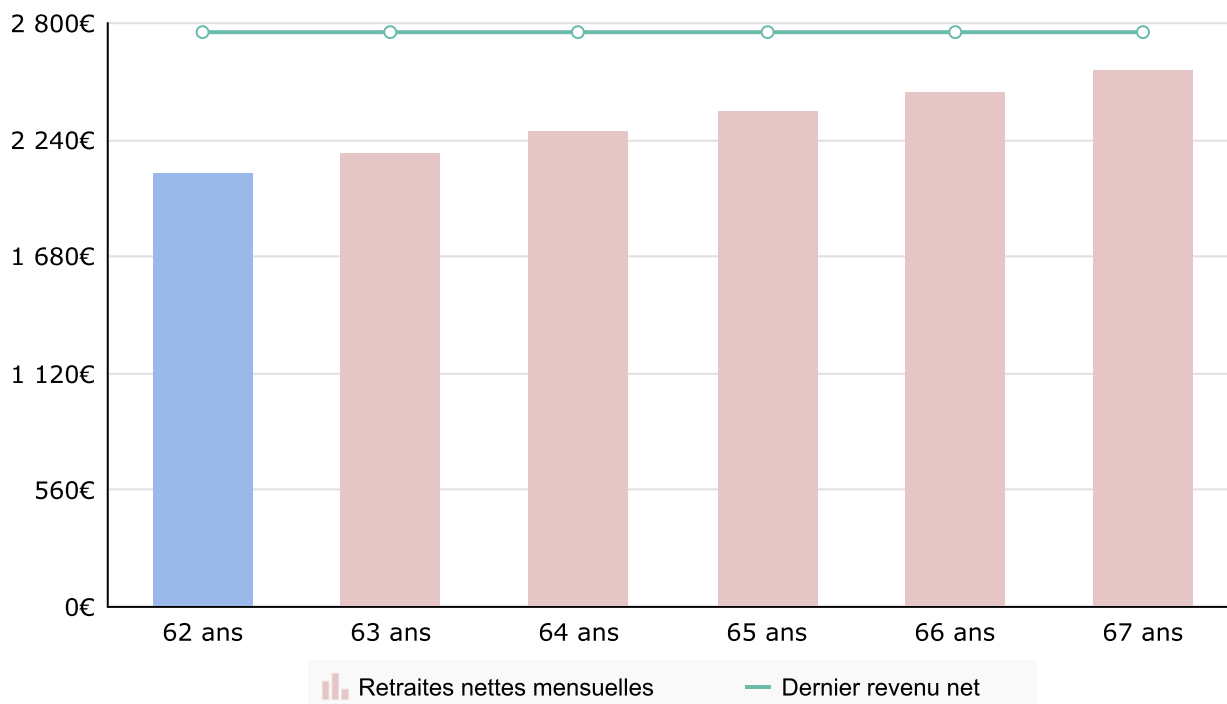
(1) Montants de référence (coûts d'acquisition d'un trimestre au régime de base unifié).

(2) Trimestres validés gratuitement dans le régime unifié, au titre de période de chômage, service militaire, congé maladie, inactivité...

Comparatif retraite

Madame LEBRUN

Selon votre âge de départ en retraite, le montant des pensions et rentes évolue comme l'illustre ce graphique.



Pour expliquer cette évolution, vos pensions et rentes mensuelles sont détaillées dans ce tableau :

Départ à l'âge de ... et 5 mois	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Soit le 01/10 ...	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Trimestres acquis	167	171	175	179	183	187
Retraites nettes (1)	2 070 €	2 170 €	2 270 €	2 368 €	2 470 €	2 570 €
Dernier revenu net (2)	2 753 €	2 753 €	2 753 €	2 753 €	2 753 €	2 753 €
Taux de remplacement net (1/2)	75 %	79 %	82 %	86 %	90 %	93 %
Retraites temporaires nettes (*)	2 005 €		2 339 €	2 508 €	2 684 €	2 789 €
Retraites brutes	2 286 €	2 396 €	2 505 €	2 614 €	2 725 €	2 837 €
Régime de base	1 558 €	1 650 €	1 742 €	1 834 €	1 928 €	2 023 €
Régime complémentaire	728 €	746 €	763 €	780 €	797 €	814 €
Pension de réversion nette (3)	1 158 €	1 212 €	1 267 €	1 321 €	1 377 €	1 432 €
Taux de réversion global (3/1)	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %

(*) Un coefficient temporaire peut s'appliquer **sur votre retraite complémentaire AGIRC-ARRCO** alors même que vous remplissez les conditions du taux plein pour la retraite de base. Il s'applique si vous demandez votre retraite complémentaire :

- à la date du taux plein pour la retraite de base, un coefficient temporaire minorant de 10% s'applique pendant 3 ans ou jusqu'à vos 67 ans (au plus avantageux) ;
- 1 an après la date d'acquisition de votre retraite de base à taux plein, aucun coefficient temporaire ne sera appliqué ;
- à compter de 2 ans après la date d'acquisition de la retraite de base à taux plein, vous bénéficiez d'un coefficient temporaire majorant pendant 1 an : de 10% (2 ans d'ajournement), ou 20% (3 ans d'ajournement) ou 30% (4 ans d'ajournement).